

# NON-LIEU

## pour Didier Donfut

▶ L'ancien ministre se dit soulagé et espère que les leçons seront tirées

▶ Ce mercredi, la chambre du conseil de Mons a décidé de prononcer un non-lieu dans le dossier de Didier Donfut (PS), relatif à un contrat d'expert indépendant auprès de l'ex-intercommunale de gaz Hainaut (IGH-IEH), qu'il avait obtenu via sa société de consultance alors qu'il était encore ministre wallon.

À l'issue de plusieurs années d'enquête, sur base de préventions de faux, usage de faux, abus de confiance,

prise d'intérêt et abus de biens sociaux, le parquet avait demandé le renvoi du Framerois devant le tribunal. Si l'ex-ministre avait toujours clamé son innocence, arguant que ce contrat n'avait rien d'illégal et qu'il n'avait pas cumulé ses fonctions ministérielles avec celles de consultant, il aura dû prendre patience avant d'être fixé sur son sort.

Près de neuf ans après les faits, après avoir démissionné de son poste de ministre wallon des Affaires sociales et avoir lâché sa fonction de bourgmestre à Frameries, Di-

dier Donfut se dit soulagé. "Après tant d'années à lire les commentaires de la presse sur cette situation, la vérité est établie. Il a fallu du temps au système judiciaire, il a fallu se battre de nombreuses années pour démonter les fausses informations et le populisme ambiant mais la page est tournée, la vie continue."

Le Framerois espère désormais que les leçons seront tirées. "J'espère que cela permettra à tout un chacun de réfléchir au mal que cela peut représenter, tant au niveau des médias que dans le chef de la justice, et que certaines choses changeront. J'ai été sali et j'ose espérer que les torts seront reconnus."

**ET D'AJOUTER :** "Après tant d'années, l'aspect politique est derrière moi. Je pense qu'au niveau du PS, les personnes en place sont compétentes et de qualité. Je ne suis pas indispensable mais il est possible de faire de la politique sans être mandataire : si le PS ou Elio Di Rupo venaient à avoir besoin de mon aide pour telle ou telle chose, je reste à la disposition de mon parti."

Le parquet a toujours la possibilité d'aller en appel de la décision prise ce mercredi par la chambre du conseil de Mons.

Emeline Berlier